Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D04-DE

SEAT
Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 12 janvier 2022

Délibération n°4/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi cinq janvier, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL

Titulaires excusés :
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10				9	9		

Objet : Création d'un poste temporaire, à temps partiel « Chargé de communication/animation »

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D04-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la loi Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permettant aux collectivités territoriales de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Vu la délibération n°19/2020 concernant la définition d'un schéma directeur transversal 2021-2030 ;

Vu la délibération n°17/2021 relative au dépôt d'un dossier candidature dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique »

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a défini une stratégie dans le cadre de son plan guide d'aménagement autour de 4 piliers ;

Considérant le souhait du SEAT de faire de l'Ecopôle un site d'expérimentation et de tests d'activités sur le champ de la transition écologique ;

Considérant que le SEAT est entré dans une phase prospective territoriale pour la recherche d'un nouveau modèle de gouvernance et de financements complémentaires permettant de mettre œuvre son projet sur la transition écologique du territoire ;

Considérant les dispositions financières de l'AAP *de la Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique »* et la possibilité de prise en charge de dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet de gouvernance partagée et à la structuration de la coopération des acteurs pour la mise en commun de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Le Président explique que dans le cadre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, il est proposé d'expérimenter un nouveau mode de gouvernance pour sécuriser le projet, impliquer davantage les acteurs, fluidifier l'information et la mise en place des actions et avoir la possibilité de diversifier les sources de financements. L'objectif est de rassembler les acteurs parties prenantes de la gestion du site, de nature associative, publique ou privée, pour tester une autre forme de coopération pluri-acteurs avec un schéma de gouvernance souhaité plus participatif et dynamique ; ces acteurs étant aujourd'hui réunis pour la corédaction du schéma directeur à 10 ans de l'Ecopôle du Val d'Allier (LPO, Rural Combo, Ilots Paysans, nature Aux Pattes, Vous êtes d'Ici et la Régie de Territoire).

Le Président précise que cette action a été l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique » et que le SEAT a obtenu une aide financière de 60 000 euros suite au dépôt du dossier « une autre gouvernance pour une mise en Communs de l'Ecopôle du Val d'Allier ».

Le Président explique qu'afin d'assurer la communication du projet de transition écologique et l'animation du réseau de partenaires public-privé pour améliorer la structuration de la coopération des acteurs pour la mise en commun de l'Eco pôle du Val d'Allier, le SEAT bénéficie du financement d'un demi-poste à hauteur de 20 000 euros, sur 100 000 euros demandés à la Fondation de France. Le président précise que 40 000 € ont également été obtenus pour expérimenter la nouvelle forme de partenariat et préfigurer un cadre structurel public-privé innovant (création d'une association et validation de chartes de gestion et d'utilisation de l'Ecopole).

Afin de mettre en place ce projet, le Président propose de créer un emploi non permanent lié à l'accroissement temporaire d'activité que génère l'animation du réseau de partenaires public-privé pour améliorer la structuration de la coopération des acteurs de l'Eco pôle du Val d'Allier.

Sous la direction du coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier, la personne recrutée devra :

- Prendre en charge l'ensemble des moyens de communication à disposition du SEAT (site internet, réseaux sociaux, autres supports) et s'en servir afin d'assurer une communication régulière sur le projet multi-partenarial de l'Ecopôle du Val d'Allier et de le faire connaître au territoire (acteurs, usagers, décideurs) ;

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D04-DE

- Animer le réseau de partenaires rapprochés : animation marketing su[illegible] de l'Ecopôle pour mobiliser les membres du réseau et renforcer le sentiment d'appartenance au projet défini ci-dessus ;

- Actualiser les connaissances nécessaires à l'avancement du projet : réunir/organiser des rencontres inter-réseau, informer sur la stratégie de développement du projet, communiquer sur l'actualité, approfondir la mutualisation de ressource ;

- Organiser la nouvelle édition des Ecopolys « l'Ecopôle, un bien commun du territoire», pour qu'elle soit encore plus participative que les éditions passées, en collaboration étroite avec les gestionnaires du site déjà réunis dans le cadre de la « corédaction du schéma directeur à 10 ans de l'Eco pôle du Val d'Allier » (à savoir : LPO, Rural Combo, Ilots Paysans, nature Aux Pattes, Vous êtes d'Ici et la Régie de Territoire) ainsi qu'avec les associations d'usagers (Patrimoine Pérignat, Le chemin des étoiles, L'amicale laïque des communes, ...).

Le Président propose ainsi de recruter un chargé de communication et d'animation dans les conditions suivantes :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminé à temps partiel de 18 mois
- Durée hebdomadaire : 17h
- Rémunération de 1595 € brut soit 1 367€ net (grade C Adjoint, échelon 1)
- Période du contrat à adapter selon la durée hebdomadaire
- Grade C « Adjoint administratif/technique/d'animation »
- Localisation de l'emploi : mairie de Pérignat-ès-Allier
- Date souhaitée de prise de poste : à partir du 1er avril

Le Président détail la rédaction de la fiche de poste.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à ***l'unanimité :***

- **De créer** un emploi non permanent de grade C (adjoint administratif/technique/d'animation) pour un accroissement temporaire d'activité à temps partiel dont le montant est équivalent au montant de l'aide financière alloué par la Fondation de France pour cela,
- **Que** la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de « adjoint administratif, technique ou d'animation, échelon 1 (indices bruts 354 - 367 - Indices majorés 332 – 340)
- **D'inscrire** les dépenses correspondantes au budget,
- **D'autoriser** le Président à lancer le processus de recrutement,
- **De donner mandat** au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE * S.E.A.T.

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D04-DE